



World Bureau, Olave Centre,
12c Lyndhurst Road,
London NW3 5PQ, England

t +44 (0)20 7794 1181
f: +44 (0)20 7431 3764
e: wagggs@wagggsworld.org
www.wagggsworld.org

World Association
of Girl Guides
and Girl Scouts

Association mondiale
des Guides et des
Éclaireuses

Asociación
Mundial de las
Guías Scouts

30 août 2011

Conseillère financière auprès du Comité Europe Association mondiale des Guides et des Éclaireuses Description du Rôle

Historique

Idéalement, il faudrait qu'au moins une candidate dotée de compétences en matière financière se présente aux élections du Comité Europe et que le Comité Europe sortant demande ce critère de compétence lorsqu'il invite les Organisations membres à désigner des candidates. Néanmoins, si aucune candidate élue ne possède ces compétences, ou si le Comité préfère faire appel à un membre de comité ex-officio, dont le travail serait axé principalement sur le traitement des questions financières, agissant en son nom, le comité peut décider de nommer une conseillère financière.

La conseillère financière est un membre non-votant du Comité Europe, qui agit en tant que conseil auprès du Comité. Le Comité conserve la responsabilité de la gestion des finances de la Région, avec le soutien de la trésorière, le cas échéant.

La trésorière de l'AMGE et le Comité des finances sont chargés de conseiller le Conseil mondial quant aux politiques et aux procédures relatives aux finances pour l'ensemble de l'AMGE. Le Comité Europe n'est pas tenu d'assumer la responsabilité de la mise en place de la politique, de la gestion de l'investissement, de la gestion des réserves, de l'assurance, de la mise en place des contrôles financiers ou de gérer la vérification annuelle des comptes. La trésorière de l'AMGE a la responsabilité globale de la gouvernance financière de l'AMGE et de la durabilité financière de l'Association, et sera capable d'assister et de conseiller le Comité et la Région, au besoin. La directrice des finances et des services de soutien à l'entreprise est responsable d'assurer que toutes les exigences juridiques et comptables soient remplies et que la Région adhère aux politiques et aux contrôles financiers.

Rôle

La personne nommée comme conseillère financière assistera la Présidente et conseillera le Comité Europe sur divers aspects relatifs à la gestion financière de la Région. Elle veillera à ce que la Région gère ses finances avec prudence, et puisse faire le compte-rendu aux Organisations membres de la Région de l'utilisation efficace des contributions volontaires en particulier.

Tâches

- Travailler en collaboration avec la Directrice régionale et le personnel du département des finances afin d'assurer que les rapports produits par la Région soient conformes à la bonne pratique et expliquent de manière claire et précise les aspects financiers de la Région. Cela comprendra la révision et l'amendement des rapports avant leur présentation au Comité et leur transmission auprès des Organisations membres.

World Board	Nadine El Achy, Chairman	Shaleeka Abeygunasekera	Perla Casco Pérez	Gabriela Derosa	Noura El Naamani	Michelle February	Mary Mc Phail, Chief Executive
	Sapreet Saluja, Deputy Chairman	Fiona Harnett	Camilla Lindquist	Low Lih Jeng	Wamuyu Mahinda	Zahara Mavani	
	Nicola Grinstead, Deputy Chairman	Helinoro Rakotomalala	Lara Tonna	Teruko Wada	Jill Zelmanovits		Registered as a Charity (No. 306125) in England and Wales

- Participer aux réunions de Comité régional dans leur intégralité et intervenir lorsque nécessaire, afin de garantir le bon usage des ressources de la Région. ***Veillez consulter les dates ci-dessous pour 2011-13.***
- Présenter ou participer à la présentation des mises à jour en ce qui concerne les finances lors des réunions de Comité, tout en veillant à ce que les points clés soient discutés et que des sages décisions soient prises.
- Prendre les devants en évaluant les risques financiers, en relation avec les activités clés de la Région, et conformément à la politique et la procédure de gestion de risque de l'AMGE.
- Réviser les comptes de gestion (trimestriellement, voire mensuellement) et assurer que la Région fonctionne dans les règles budgétaires fixées, attirant l'attention du Comité sur toutes les divergences qui nécessitent une prise d'action, et recommandant des stratégies appropriées. Assurer que le commentaire accompagnant la soumission des comptes de gestion au Bureau mondial expliquent les raisons des divergences majeures et reflètent les actions qui ont été entreprises afin de les corriger.
- Assister la Directrice régionale dans la préparation du budget annuel et triennal, en concordance avec le calendrier de l'AMGE. Garantir au Comité un temps de consultation suffisant afin de lui permettre de discuter des questions clés en vue de prendre les décisions requises.
- Participer à la préparation des rapports pour la Conférence régionale et pour les autres réunions des Organisations membres. Le cas échéant, présenter les rapports financiers à la conférence.
- Conseiller le Comité sur les recommandations financières appropriées à proposer à la Conférence régionale/ Assemblée Générale Extraordinaire, tout en tenant compte de l'évolution des besoins de la Région et des priorités des Organisations membres.
- Participer à la Conférence régionale, travailler, au besoin, avec les Organisations membres et le Comité, en fonction des besoins sur des questions se rapportant au domaine des finances.
- Garantir que les activités liées à la recherche de fonds fixent la priorité des tâches et que les demandes incluent les frais généraux autant que possible. Superviser le suivi et le compte rendu afin d'assurer que ces fonds soient affectés pour l'objectif souhaité.
- Si la conseillère financière dispose des compétences requises en matière de recherche de fonds, elle pourra aussi être appelée à remplir certaines tâches additionnelles sur ce sujet, en participant à la rédaction des demandes de fonds et des demandes de parrainage.
- Si la conseillère financière dispose de compétences appropriées en tant que formatrice, elle pourra aussi être appelée à organiser des ateliers sur les questions financières lors des événements régionaux, ou de donner des conseils dans le cadre de sessions informatives sur des questions régionales.
- Établir une bonne relation de travail avec la Directrice régionale, le département de la comptabilité et la trésorière.
- Dans le cas où des problèmes éventuels ne seraient pas traités par le Comité ou la Directrice régionale, entreprendre les efforts possibles auprès de la trésorière pour que celle-ci apporte son soutien afin de trouver des solutions et d'assurer que des actions appropriées soient appliquées.

Durée du mandat

La conseillère financière sera nommée par le Comité Europe pour un mandat de trois ans et pourra être réélue pour un second mandat de trois ans. La conseillère financière ne pourra pas rester en fonction pour plus de deux mandats complets consécutifs, donc plus de six ans consécutifs.

Fourniture des informations

La Directrice régionale veillera à ce que les informations sur les aspects financiers soient fournies en temps utile à la Conseillère financière afin de lui permettre d'assumer ses responsabilités.

Dépenses

Les dépenses seront couvertes conformément à la politique préconisée par l'AMGE en matière des dépenses pour les événements, où la présence de la Conseillère financière est requise.

Faiblesse d'exécution de la prestation

En cas de mauvaise prestation, la procédure de résiliation du mandat d'un membre du comité régional peut être poursuivie.

Date de réunions de comité 2011-13

Année	Date	Participants	Lieu d'accueil	Bureau en charge du soutien
2011	11-13 mars	Les deux comités	Bruxelles	AMGE
	11-13 novembre	Les deux comités	Pax Lodge	OMMS
2012	9-11 mars	Les deux comités	Kandersteg	AMGE
	9-11 novembre	Les deux comités	Genève	OMMS
2013	8-10 mars	Les deux comités	Bruxelles	AMGE
	8-10 novembre	Les deux comités	Bruxelles	OMMS